



Résidence Madeleine Verdier

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU
20 octobre 2022 – 10h30

Le jeudi 20 octobre 2022, les membres du Conseil de la Vie Sociale de la Résidence Madeleine Verdier de Montrouge, se sont réunis.

Etaient présent(e)s :

Monsieur GOLDBRONN président
Madame SOITEUR, directrice adjointe
Monsieur LEBAUDRIER, représentant des résidents
Monsieur LEVY, représentant des familles
Madame LE BAUT, représentante des familles
Madame PAOLI, psychologue
Madame LOISEL, cadre de santé
Monsieur VAUCORET, Personne qualifiée,
Madame BOUCHAME, animatrice

Excusé(e)s :

Madame ANGER-REY, Directrice,
Madame FAVRA, 1^{er} maire-adjointe
Madame PAYET, représentante des familles
Docteur SITZMANN, médecin coordonnateur
Madame ACKER, représentante des résidents
Monsieur AYINDE, représentant du personnel



La Directrice Adjointe, Mme Soiteur ouvre la séance.

Approbation du PV de la séance du 09 juin 2022 :

Il n'y a pas de remarque particulière.

Le PV est validé.

Convention de bénévolat :

Certaines familles et personnes extérieures souhaitent donner un peu de leur temps à l'établissement pour accompagner et partager des « moments privilégiés » avec les résidents.

Une convention de bénévolat a été rédigée. Cette convention a pour objet de sécuriser l'intervention des bénévoles. La convention est signée pour 1 an renouvelable.

Règlement de fonctionnement :

Le règlement de fonctionnement rappelle les obligations de chaque intervenant dans l'EHPAD (résidents, personnels, représentants légaux, entourage des résidents...). Il a été remis à jour cette année.

Un paragraphe a été ajouté, page 5, concernant la consommation d'alcool sur le lieu du travail. Jusqu'à présent, l'établissement n'a pas été confronté à ce problème mais il est souhaitable d'ajouter l'information au document afin que la direction puisse agir rapidement pour protéger l'agent et les résidents.

Il est rappelé que la chambre est un espace privé, le résident dispose de son espace comme il l'entend mais dans le respect de la vie en collectivité (exemple : ne pas donner à manger aux pigeons dans sa chambre).

La prestation linge vient d'être entièrement réinternalisée, L'établissement a repris en charge l'entretien du linge plat (draps, serviettes éponges ...) et des tenues professionnelles. Cela devrait nettement améliorer les difficultés liées aux pertes de linge.

Quelques ajustements restent à faire. Des réunions régulières sont organisées pour pallier les difficultés éventuelles.

Les résidents et les familles ont constaté une amélioration de la prestation linge. Un bilan sera fait au prochain Conseil de Vie Sociale.

Le contrat de séjour :

Le contrat de séjour est signé par le résident ou son représentant légal. Des précisions ont été apportées concernant la libération de la chambre en cas de départ de l'établissement ou décès.

Les proches ont 7 jours pour « vider » la chambre, sauf cas particuliers. Tant que la chambre n'est pas vidée, l'établissement conserve la caution et la facturation continue.

Les représentants des familles pensent que 7 jours pour vider la chambre est un délai un peu court. Madame Soiteur indique que ce délai peut être allongé en cas de situation particulière sur demande auprès de la direction. Ce délai pourra aussi être revu.

Le livret d'accueil des résidents :

Le livret d'accueil recense les informations dont les résidents et/ou leur entourage peuvent avoir besoin avant l'entrée en établissement ou au cours du séjour.



Résidence Madeleine Verdier

L'ajout d'informations sur la personne de confiance et les directives anticipées est essentiel pour permettre, aux professionnels et aux proches des résidents, de suivre la volonté du résident si celui-ci n'est pas en mesure de s'exprimer.

Tous les documents institutionnels sont réactualisés avec les dernières instructions réglementaires et seront accessibles sur le site de l'établissement prochainement.

PAI 2021 et 2022 :

Dans le cadre du plan d'aide à l'investissement 2021 pour l'achat de matériel du quotidien, l'établissement bénéficie une subvention de 50 000€ de la part de l'ARS. Des rails de transfert vont être installées dans 19 chambres supplémentaires, pour faciliter les transferts des résidents les plus dépendants physiquement. Ces achats sont faits en concertation avec les équipes soignantes.

Dans le cadre d'un nouveau plan d'aide à l'investissement pour 2022, l'établissement a demandé des subventions pour l'achat d'un vélo thérapeutique, de fauteuils roulants, de fauteuils coquille et de tables de lits. Ces achats sont approuvés par les membres du CVS.

Les représentants des familles demandent si des horloges sonores peuvent être achetées pour les résidents non-voyants afin qu'ils se repèrent dans le temps ou l'espace. Madame Soiteur répond qu'elle retient la proposition pour les prochains investissements ou la prochaine demande de subvention.

Journée de prévention :

Le 15 novembre, une journée de prévention santé sécurité au travail est organisée pour le personnel avec les ateliers suivants :

- simulateur de vieillissement
- hygiène des mains
- chambre des erreurs

Visite de M. Saintoul :

Monsieur Aurélien SAINTOUL, député des Hauts de Seine, visitera l'établissement le lundi 24 octobre 2022. Il rencontrera l'équipe de Direction et les représentants du personnel.

Animations à venir :

Madame Bouchame présente les animations de fin d'année avec notamment l'organisation des réveillons du 24 et du 31 décembre partir de 19h00. Un spectacle de Noël sera proposé le 25 décembre. Le 1^{er} janvier 2023, M. Jack sera présent pour fêter la nouvelle année avec les résidents.

Fin de séance à 11h45

Le Président

Monsieur Goldbronn